



GRANDLYON
communauté urbaine

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL DE COMMUNAUTE

Séance du **15 octobre 2007**

Délibération n° 2007-4418

commission principale : déplacements et urbanisme

commission (s) consultée (s) pour avis :

commune (s) : Caluire et Cuire

objet : Grande rue de Saint Clair - Réévaluation des coûts - Individualisation d'autorisation de programme complémentaire

service : Délégation générale au développement urbain - Direction du développement territorial - Urbanisme territorial "est"

Rapporteur : Monsieur Marquerol

Président : Monsieur Gérard Collomb

Nombre de conseillers en exercice au jour de la séance : 157

Date de convocation du Conseil : 5 octobre 2007

Secrétaire élu : Madame Samia Belaziz-Bouziani

Compte-rendu affiché le : 16 octobre 2007

Présents : MM. Collomb, Bret, Da Passano, Dumont, Mme Pedrini, M. Charrier, Mme Vullien, MM. Touraine, Buna, Muet, Reppelin, Darne J., Colin, Mme Elmalan, MM. Vesco, Calvel, Duport, Lambert, Malaval, Mme Gelas, MM. Joly, Crédoz, Abadie, Polga, Pillonel, Claisse, Barral, Mme Guillemot, MM. Laurent, David, Mmes Vessiller, Rabatel, Mailler, MM. Crimier, Passi, Allais, Assi, Mme Bargoin, MM. Barret, Barthelémy, Beauverie, Béghain, Mme Belaziz-Bouziani, M. Benarbia, Mmes Bertrix, Besnard, MM. Bideau, Bonnard, Bouju, Braillard, Brochier, Broliquier, Buffet, Buronfosse, Chaffringeon, Clamaron, Collet, Communal-Haour, Mme d'Anglejan, M. Darne JC., Mme David, MM. Delorme, Denis, Mme Desbazeille, MM. Deschamps, Desseigne, Mme Dubost, MM. Durieux, Fillot, Flaconnèche, Forissier, Fournel, Mme Friehe, MM. Gerin, Gigot, Giordano, Girod, Guétaz, Guimet, Huguet, Mme Isaac-Sibille, MM. Jeannot, Julien-Laferrrière, Laréal, Lelièvre, Lévêque, Linossier, Longueval, Mansot, Mme Marquaille, M. Marquerol, Mme Mermoud, MM. Meyer, Morales, Mmes Mosnier-Lai, Nachury, M. Nissanian, Mmes Orcel-Busseneau, Pallega, M. Perret, Mme Pesson, M. Petit, Mme Peytavin, M. Plazzi, Mme Puvis de Chavannes, M. Rémond, Mme Reynaud, MM. Rivalta, Roche, Rousseau, Roux de Bezieux, Sardat, Sauzay, Serres, Mme Spiteri, MM. Sturla, Terracher, Terrot, Tête, Thivillier, Touati, Mme Tourniaire, MM. Uhlich, Vaté, Vincent, Mme Yéremian.

Absents excusés : MM. Daclin (pouvoir à M. Julien-Laferrrière), Blein (pouvoir à M. Darne JC.), Balme (pouvoir à M. Buronfosse), Barge (pouvoir à M. Rousseau), Bertrand (pouvoir à M. Pillonel), Chapas (pouvoir à M. Assi), Chevailler (pouvoir à M. Plazzi), Mme Decieux (pouvoir à Mme Bargoin), MM. Dubernard (pouvoir à M. Jeannot), Galliano (pouvoir à M. Laurent), Gignoux (pouvoir à Mme Friehe), Gonon (pouvoir à M. Forissier), Mme Guillaume (pouvoir à M. Sturla), MM. Imbert (pouvoir à M. Desseigne), Millon (pouvoir à M. Barthelémy), Pacalon (pouvoir à Mme David), Mmes Perrin-Gilbert, Petitjean (pouvoir à M. David), MM. Rendu (pouvoir à M. Clamaron), Sangalli (pouvoir à Mme Vullien), Téodori (pouvoir à Mme Tourniaire), Turcas (pouvoir à M. Communal-Haour).

Absents non excusés : Mmes De Coster, Decriaud, MM. Genin, Guillemot, Le Gall, Nardone, Philip, Mme Psaltopoulos, M. Vial.

Séance publique du 15 octobre 2007**Délibération n° 2007-4418**

commission principale : déplacements et urbanisme

commune (s) : Caluire et Cuire

objet : **Grande rue de Saint Clair - Réévaluation des coûts - Individualisation d'autorisation de programme complémentaire**

service : Délégation générale au développement urbain - Direction du développement territorial - Urbanisme territorial "est"

Le Conseil,

Vu le rapport du 26 septembre 2007, par lequel monsieur le président expose ce qui suit :

L'opération d'aménagement de la Grande rue de Saint Clair à Caluire et Cuire concerne le réaménagement de la Grande rue et des espaces publics attenants : places Henri Demonchy, Victor Basch et des Moulins du Rhône ainsi que la consolidation de la balme au niveau des numéros 29-39. Elle comprend, de plus, l'élargissement et la requalification du chemin de Wette Faÿs dont la réalisation s'est terminée en 2004.

Cette opération s'intègre dans une politique volontariste de restructuration des espaces publics du quartier Saint Clair : parc des Berges, place Bellevue, quai Bellevue, quai Charles Sénard et cours Aristide Briand en cours de réalisation.

Il est rappelé que les objectifs de cette opération sont de requalifier les espaces publics et de redonner un plus grand confort aux piétons. Ils se déclinent selon les points opérationnels suivants :

- réfection de la voirie, conservation du profil général avec circulation en sens unique,
- création d'une zone 30 afin de décourager le transit,
- gestion du stationnement de part et d'autre de la voirie,
- création de quais 21 pour les bus,
- aménagement des espaces publics : trois places seront aménagées avec un traitement de la voie de façon homogène, par un plateau surélevé, au droit de chacune de ces places.

Le Conseil de communauté, par sa délibération n° 2005-2644 du 17 mai 2005, a approuvé le projet et individualisé une autorisation de programme pour les travaux d'un montant de 3 151 800 €.

Le coût des travaux est aujourd'hui estimé globalement à 3 601 800 € TTC. Cette réévaluation de coût se fonde sur deux éléments explicatifs :

- le décalage du planning général de l'opération a mécaniquement provoqué des révisions de prix : la volonté de maintenir la circulation des bus ainsi que la desserte des commerces et des riverains a nécessité des études complémentaires impactant le phasage des travaux,
- de nouveaux besoins non prévus initialement ont émergé : des travaux d'assainissement complémentaires ont été réalisés et des fourreaux urbains ont été installés.

Compte tenu de l'autorisation de programme déjà votée, une autorisation de programme complémentaire est nécessaire à hauteur de 450 000 €.

Concernant les travaux de confortement de la balme et, par conséquent, les aménagements prévus au droit de celle-ci, les études sont en cours. Le calendrier et les estimations financières seront présentés ultérieurement.

Les travaux d'aménagement de la rue ont été engagés le 18 juin 2007 et s'achèveront en février 2009.

Circuit décisionnel : ce projet a fait l'objet d'un avis favorable du pôle urbanisme le 27 août 2007 ainsi que du Bureau du 17 septembre 2007 ;

Vu ledit dossier ;

Où l'avis de sa commission déplacements et urbanisme ;

DELIBERE

1° - Approuve la réévaluation du coût des travaux d'aménagement de la Grande rue de Saint Clair à Caluire et Cuire, portée de 3 151 800 € TTC à 3 601 800 € TTC, soit une hausse de 450 000 € TTC.

2° - L'autorisation de programme individualisée pour l'opération n° 0721 est complétée à hauteur de 450 000 € en dépenses, selon l'échéancier prévisionnel de crédits de paiement suivant :

- 100 000 € en 2007,
- 350 000 € en 2008.

Et ont signé les membres présents,
pour extrait conforme,
le président,
pour le président,